

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
DÉROGATIONS MINEURES

QU'une demande en dérogation mineure a été présentée par :

- André Dallaire, pour le 2 rue Lépine, lot 4 439 947, L'Ange-Gardien et que cette demande en dérogation mineure consiste à réputer conforme l'implantation d'une remise avec une marge de recul latérale inférieure à celle prescrite par le règlement de zonage et permettre un nombre supérieur de remise à celui prescrit par le règlement de zonage;
- Gaétan Simard et Sandra Chaput, pour le 21 chemin du Pont-Mathias, lot 4 439 398, L'Ange-Gardien et que cette demande en dérogation mineure consiste à autorisé un agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul arrière inférieure à celle prescrite par le règlement de zonage;

QUE ces demandes soient prises en considération par le comité consultatif d'urbanisme en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

QUE ces demandes seront donc étudiées lors de la prochaine session du Conseil, qui se tiendra lundi le 1 octobre 2018 à 20h, à la salle la Mairie ;

QU'à cette session, toutes les personnes intéressées peuvent se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes et, par la suite, le Conseil rendra sa décision.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 18^{ième} jour de septembre deux mille dix-huit.

Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale